

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni le Jeudi 5 mars 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 2

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Mustapha	HADDOU
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO

Administrateurs représentés :

Jean-Pierre ANDRE	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Ressources Humaines – Création de postes et modalités de recrutement

Rapporteur : Christian EXCOFFON

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 4 février 2026,

Les effectifs du CIAS Arlysère étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux, il y a lieu de procéder à des modifications des emplois du CIAS Arlysère et d'en préciser les modalités de recrutement.

En conséquence, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

DATE D'EFFET	SERVICE	POSTE AJOUTE	NIVEAU DE RECRUTEMENT	POSTE SUPPRIME	MOTIF
01/06/2026	EHPAD Frontenex	Cadre d'emplois des Aides-Soignantes TC	Diplôme d'Etat d'Aide-soignant ou équivalent	Cadre d'emplois des Aides-Soignantes TC	Régularisation motif du contrat
01/03/2026	Enfance Jeunesse	Adjoint d'animation 5h17	Pas de diplôme spécifique requis	Adjoint d'animation 3h53	Changement de temps de travail
01/03/2026	Résidence Autonomie Ugine	Cadre d'emplois des animateurs TC	Titre, diplôme professionnel de niveau III ou qualification équivalente		Création de poste
01/03/2026	Petite Enfance	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants TC	Diplôme d'Etat d'Educateurs de Jeunes Enfants ou équivalent		Création de poste
01/03/2026	Petite Enfance	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants TC	Diplôme d'Etat d'Educateurs de Jeunes Enfants ou équivalent		Création de poste
01/03/2026	Petite Enfance	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants 28h	Diplôme d'Etat d'Educateurs de Jeunes Enfants ou équivalent		Création de poste
01/03/2026	Petite Enfance	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants 28h	Diplôme d'Etat d'Educateurs de Jeunes Enfants ou équivalent		Création de poste
01/03/2026	Petite Enfance	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants 17h30	Diplôme d'Etat d'Educateurs de Jeunes Enfants ou équivalent		Création de poste

01/03/2026	Petite Enfance	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants 17h30	Diplôme d'Etat d'Educateurs de Jeunes Enfants ou équivalent		Création de poste
------------	----------------	--	---	--	-------------------

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L.332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code. En effet, ces agents contractuels seraient recrutés à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans. Les contrats des agents seront renouvelables par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats seront reconduits pour une durée indéterminée ;
- L.332-8 5° Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L.4, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

Ces agents seront rémunérés en fonction de la grille indiciaire du grade de recrutement.

S'agissant du niveau de recrutement, il est fixé conformément au tableau ci-dessus.

Les recrutements des agents contractuels seront prononcés à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications d'emplois comme indiquées ci-dessus ainsi que les modalités de recrutement.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

